

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00103
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002271
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Petite Enfance Education Jeunesse		
Objet	Convention de partenariat 2024-2027 entre la Maison de Quartier du Soleil et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant municipal Minouchat - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne fait en sorte que chaque génération s'épanouisse. Le bien grandir est un impératif. Saint-Étienne est une ville jeune et pour

rester à la hauteur de sa jeunesse la Ville de Saint-Étienne améliore les conditions de vie des enfants et écoliers.

Le décret du 31 août 2021 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans fait obligation de rédiger un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil et le soin des enfants mais aussi leur éveil sensoriel et culturel. Un projet social précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social (partenariats).

Le Projet Educatif Local (PEL) co-construit avec l'ensemble de la communauté éducative et approuvé en Conseil Municipal le 7 décembre 2015, est le cadre de référence des actions éducatives de la Ville et de ses partenaires sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne. Il fixe les valeurs reconnues et partagées par l'ensemble des acteurs telles que « l'épanouissement », « le respect d'autrui » et la « citoyenneté ». Les axes de vigilance inhérents à chacune des actions sont également fixés : l'attention aux publics fragiles, la place du parent et la cohérence éducative sur le territoire.

■ **Motivation et opportunité**

Le Relais Petite Enfance (RPE) « Les Quatre Soleils », géré par la Maison de Quartier du Soleil, et soutenu par la Ville, a pour mission, notamment, de professionnaliser et d'accompagner les assistants maternels de son secteur dans leur pratique professionnelle.

Dans un contexte de proximité et de collaboration entre partenaires de la petite enfance, le RPE « Les Quatre Soleils » et l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) municipal « Minouchat » souhaitent mettre en place des ateliers d'éveil partagés entre professionnels et jeunes enfants au sein de l'EAJE.

■ **Contenu**

Ainsi, des temps d'animation sont proposés régulièrement aux assistants maternels dans la salle polyvalente de la crèche « Minouchat ». Cette salle est mise à disposition gratuitement au RPE par la Ville de Saint-Etienne. Les assistants maternels, en compagnie des enfants dont ils ont la garde, participent régulièrement à des activités d'éveil.

Pour la crèche, ces rencontres s'inscrivent dans un objectif de socialisation et d'ouverture sur quartier tout en maintenant une cohérence éducative sur le territoire.

De plus, les activités d'éveil proposées ont un impact positif sur le développement affectif, social et langagier du tout-petit. À travers le plaisir de la découverte se jouent également des apprentissages pour l'enfant (jouer ensemble, écouter, se concentrer, s'exprimer), autant d'éléments qui font partie du projet pédagogique des crèches municipales.

Ces temps contribueront aux échanges entre professionnels sur leurs pratiques et leur permettront de trouver des éléments créatifs pour approfondir leurs connaissances.

Enfin, ce partenariat permettra aux familles d'avoir une meilleure connaissance des différents équipements et de répondre éventuellement à leur besoin de garde (centre de loisirs, activités périscolaires).

Les objectifs de ce partenariat et les engagements des parties sont formalisés dans la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et la Maison de Quartier du Soleil.

Cette convention prendra effet dès sa notification et aura pour échéance le 31 décembre 2027.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat 2024-2027 à intervenir entre la Maison de Quartier du Soleil et la Ville de Saint-Etienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents.

■ Décision

Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire,

Gaël PERDRIAU

Le secrétaire,

Lionel JOUFFRE